



C'est à l'invitation de Laurent Mathieu, maire de Montignac, que s'est tenue une réunion publique à la salle des fêtes de la ville, lundi 14 mai 2018, devant un bon nombre d'administrés. Avec en appui, une projection des états chiffrés de la dette de la commune ainsi que des dépenses, recettes, produits d'activité et financements des projets, permettant à chacun d'exercer son jugement, le maire s'est aussi très précisément expliqué en répondant aux questions du public qui a pu évaluer, non seulement le chemin parcouru par l'équipe municipale, mais aussi et surtout les projets et les possibilités qui s'ouvrent à Montignac pour l'avenir.

Le premier sujet soulevé a été celui de la dette. En début de mandat, en 2008, la commune avait un endettement d' 1 million 200 mille euros. Il est passé depuis 2015 à plus de 5 millions 600 mille euros en raison d'importants travaux concernant notamment l'eau et l'assainissement, avec des mises aux normes qu'il fallait impérativement faire avant 2017, comme l'explique le premier élu. Si le plus urgent a été fait, il reste d'autres tranches jusqu'en 2019 pour limiter les risques de pollution liés au débordement des effluents en cas de tempêtes ou de crues (création projetée d'un bassin tampon pour sécuriser la station d'épuration et le système d'assainissement). Il a fallu consacrer également des fonds à toute une pépinière d'entreprises, à Lascaux 4, mais aussi à la maison de retraite et à l'école où on a ouvert une classe en primaire l'an dernier. Cependant, depuis deux à trois ans, on assiste à une baisse de l'endettement et surtout à une augmentation des recettes. C'est un point crucial selon le maire, car en 2008 les recettes fiscales de la commune servaient tout juste à couvrir la masse salariale des employés communaux. Aujourd'hui, la progression de ces recettes, sans augmentation des taux d'imposition (toujours inchangés depuis 14 ans) est un levier décisif permettant d'envisager de nouveaux investissements. Parmi ceux-ci, le plus important et le plus proche, déjà inscrit au budget mais qui peut être réalisé à endettement constant, est celui d'une piscine neuve (1 200 000 € de travaux), plus les bâtiments des services techniques (650.000 €).

A la question, "comment rembourser la dette ?", le maire répond : "Nous avons la capacité de désendetter la commune, en termes budgétaires : on dégage aujourd'h

ui sur notre budget 849 715 euros qui couvrent largement la masse salariale. On a beaucoup investi et on a nettement plus de recettes fiscales notamment avec Lascaux 4 qui apporte 150 000 euros de taxe foncière par an. Les produits de ces investissements sont arrivés en 2017-2018, alors qu'en 2016 nous avons eu notre budget le plus serré, juste de quoi rembourser les emprunts bancaires sans recettes supplémentaires pour couvrir cet endettement. "L'Etat n'ayant pas tenu la dotation prévue, et l'ayant nettement baissée (700 000 euros contre 1 400 000 en 2004!), il était difficile de se prononcer en septembre dernier", ajoute Laurent Mathieu, "mais on peut mieux se situer aujourd'hui et analyses faites, on sait maintenant que Lascaux sert les Montignacois"... Il achève cet échange en affirmant que la priorité de sa mission partagée avec ses adjoints est de "finir ce mandat en ramenant la commune à un niveau normal d'endettement". Pour cela dit-il, "il n'y a qu'une seule voie, refaire des réserves financières et maîtriser les dépenses".

Au sujet des investissements prévus en 2018, ils sont, nous dit Laurent Mathieu, "uniquement consacrés aux Montignacois". Si nous listons ici les principaux, il s'agit :

- d'un parking qui fait face au regroupement scolaire (66 749 euros). La commune ayant fait une proposition de rachat refusée par le propriétaire, une longue démarche d'expropriation pour cause d'utilité publique est en cours. A ce jour, le dossier est entre les mains de la préfecture. Il faut mettre en oeuvre ce parking afin d'éviter (pour raisons de sécurité) que des parents d'enfants scolarisés se garent dans l'enceinte de l'EHPAD.

- de travaux d'isolation et de chauffage du Prieuré, pour y accueillir à l'année une exposition permanente initiée par Natalia Rodriguez (adjointe au maire), avec une scénographie constituant une offre culturelle complémentaire à Lascaux. Y seront abordés sous un angle socio-historique le phénomène touristique et les transformations de la ville liées au mythe de

Lascaux, pour inciter les visiteurs à mesurer comment Lascaux a transformé la région en l'élevant à la dimension de patrimoine mondial. (20 000 euros)

- de travaux de réhabilitation et d'extension de l'éclairage public, rue du docteur Mazel, Franqueville, place Tourny, avec installation de lampadaires LED en remplacement des luminaires boules, de Fongouge à Galinat (45 599 euros). Globalement avec le Syndicat départemental, les dépenses d'électrification sont maîtrisées, mais le maire s'inquiète du fait que l'on ne cesse de rajouter des charges de fonctionnement de sorte que les communautés de communes, sensées au départ permettre des économies d'échelles en arrivent plutôt à créer des impôts nouveaux et en réalité bien peu d'économies.

- d'importants travaux encore engagés concernant l'eau potable sur le secteur rural vers Valojoux (35 928 euros), plus l'extension de réseau au quartier des Sagnes (3000 euros). Pour l'assainissement, il faut refaire la rue Jean Jaurès jusqu'au chemin de Messoul (552 000 euros), le chemin des Amoureux (788 000 euros), la route des Granges et le chemin des Mansaques (137 000 euros) plus l'impasse du Doiran (52 000 euros). A noter au sujet de l'eau que Montignac a choisi une solution d'affermage avec Veolia retenue jusqu'en 2022. Selon le maire, cela ne coûte pas plus cher en comparant avec les communes de même taille qui ont des régies, et cela permet de bénéficier de systèmes de pointe dans la détection des fuites d'eau par sonar ou visite des canalisations à la caméra par exemple...

- de la pose d'une barrière au niveau de l'aire de camping-cars avec cartes horodateur, pour un coût de 20 000 euros ;

- de la réfection de la toiture de la cantine scolaire qui fuit par endroits, pour un coût de 15 000 euros ;

- de la réfection de l'horloge de la mairie (4 000 euros) ;

Montignac : le maire parle des finances et des projets

Écrit par S.D. - Mis à jour Vendredi, 18 Mai 2018 06:33

- en direction de la jeunesse, face aux terrains de tennis, la création d'un terrain multisports (basket, hand etc...) est à l'étude (19 900 euros) ;

- au cimetière, 23 684 euros seront engagés à la fois pour la réfection du mur du fond et la reprise de concessions ;

- côté voirie, tout en remerciant chaleureusement "la grande implication de Jacques", le maire a cité les travaux de goudronnage du chemin de Gouny, la liaison entre Brenac et la Saladie, le carrefour entre la rue du général Foy et la route de Fanlac, la montée de Vialot, la rue Gabriel Pons et la rue de la Liberté (pastillée en points à temps) pour un montant total de 118 651 euros ;

- la commune a dû faire l'acquisition d'un tracteur avec épareuse (89 160 euros) et d'un camion benne (47 000 euros), la balayeuse a coûté 100 000 euros ;

- à l'école, des travaux de peinture et la pose de panneaux de liège pour pouvoir faciliter l'accrochage de documents muraux (4500 euros) ;

- le changement de tous les éclairages du regroupement scolaire en LED pour économies d'énergie ;

- la réhabilitation de 3 lavoirs ;

- quant à la piscine, sur 1 220 000 euros de devis, le financement se répartit entre 264 000 euros de DETR, 304 000 euros du CD 24, 202 000 euros du CDNS, et un emprunt de 250 000 euros...

En globalité, sur un chiffre investissement de 3 146 076 euros, la commune aura un montant total d'investissements de 2 165 810 euros.

Sur Lascaux et son impact sur les activités et l'économie montignacoises, le maire a nuancé sa réponse et proposé diverses perspectives pour développer notamment les sites d'hébergement sur Montignac (nous n'avons aujourd'hui que 5% de capacité d'hébergement des touristes de Lascaux), régler les problèmes de stationnement, et développer l'embellissement et l'attractivité de la ville déjà bien relevés. "Qui ne rêverait d'avoir 500 000 visiteurs sur sa commune?", de même "l'apport de la taxe foncière versée par Lascaux 4 améliore sensiblement notre budget nous permettant d'entreprendre la rénovation et l'ouverture de la piscine alors que la plupart des autres communes les ferment faute de moyens !" Dans les domaines du commerce de bouche, de la restauration et de l'hôtellerie, comme le prouve l'enquête réalisée par Bernard Lefèvre, il y a un net progrès de l'activité avec des disparités cependant selon les établissements. Dans d'autres domaines cependant, les résultats sont moins perceptibles.

Des actions sont envisagées, qui peuvent changer la donne... Il faut selon le maire "continuer à inciter les visiteurs à venir en centre ville, sur les deux rives de la Vézère, comme les y ont incités les travaux de la place de la Libération jusque devant la mairie. Quelqu'un a évoqué la location de vélos et la mise en place de pistes cyclables, mais les rues sont étroites... La Semitour et le Département ont planché sur l'installation de navettes 7j/7, cependant entre l'achat des véhicules et la rémunération des chauffeurs, c'est une solution très onéreuse. L'idéal serait aux yeux du maire, "un ascenseur horizontal, soit un véhicule électrique autonome (entre 40 et 60 000 euros)", mais ce n'est pas encore autorisé sur le domaine public...

"L'étape cruciale pour notre avenir", poursuit le maire, "c'est se donner les moyens d'attirer les gens pour qu'ils s'installent à Montignac, ce qui permettrait de créer de l'emploi et renforcerait l'activité des commerces non directement liés au tourisme". Pour cela de nouveaux projets sont à l'étude : notamment des projets immobiliers comme des résidences seniors, 560 maisons individuelles (un compromis de vente a été signé pour le terrain), un projet de résidence hôtelière à vocation sociale avec 260 couchages - dortoirs et studettes pour les saisonniers, les personnes en formation ou les travailleurs à mobilité réduite. Le permis d'un projet St Pierre, hôtel de 100 chambres, est actuellement entre les mains du contrôle de légalité. A plus long terme, il pense qu'il faudra lancer une incitation à rénover les logements anciens du centre ville à visée locative, avec des possibilités de défiscalisation, en instituant un périmètre "site patrimonial remarquable".

Abordant le sujet des orientations du PLU, et citant ce qui a été proposé à Rouffignac comme "un règlement de qualité", le maire espère plus de souplesse et une évolution d'un PLU essentiellement patrimonial vers un PLU de projets. Il demande le maintien des zones artisanales et commerciales dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Il remarque que si la plupart des zones naturelles agricoles de la commune étaient placées en zone N, l'Etat tend à les placer prochainement en zone A, ce qui implique qu'il faille se presser pour déposer les permis de construction à la campagne...(pour de plus amples informations sur ce sujet, consultez le site intercommunal de de la CCVH).

Pour la Jeunesse, le maire reconnaît que la question de lieux dédiés reste un sujet délicat, si l'on y prévoit un encadrement, les jeunes désertent... "On a essayé de trouver des solutions", ajoute-t-il, en citant des salles numériques, un Point Information Jeunesse, place Yvon Delbos, ouvert tous les matins de 9h à 12h du lundi au vendredi plus le mercredi après-midi de 14h à 18h, mais touche-t-on vraiment beaucoup de jeunes et ceux qui en auraient le plus besoin ? Une salle multisports avec un investissement de 19.000 euros est prévue sur une ère qui fait face à la piscine, le SIJ pourrait s'y installer, la réflexion se poursuit...

Le régime de stationnement va changer à partir de juillet 2018, en vue de simplifier l'accès aux commerces.

N'ayant pas les moyens de faire des parkings souterrains, il faut s'arranger pour que les places disponibles mais pas assez nombreuses soient utilisables par l'ensemble de la population. 33% d'entre elles sont payantes seulement et l'on doit distinguer différents types d'utilisateurs. Les résidents, les commerçants et travailleurs, les visiteurs...

Pour les montignacois, une carte sera disponible, à retirer en mairie, leur donnant droit à 2h de stationnement gratuites par jour. Il suffira d'introduire la carte dans l'horodateur sans avoir à saisir son numéro d'immatriculation pour obtenir un ticket pour 2h de stationnement gratuit.

Au-delà de ce temps, les résidents paieront 1 euro pour la 3ème heure et 3 euros pour la quatrième. Pour les non-résidents le tarif sera de 1,50 euros par heure, ce qui fait le double, (6 euros) pour 4h. Le dépassement de 4 h de stationnement coûtera pour tous 11, 75 euros pour une 1/2h supplémentaire et il faudra alors régler 17,75 euros.

Les horaires habituels de gratuité restent les mêmes : de 12h à 14h et le soir après 18h. Quant aux amendes qui depuis 2018, sont reversées à la commune, le tarif de 17 euros a été conservé. Pour la commodité des livraisons, quelques places d'arrêts minute seront aménagées pour 15 minutes gratuites. En période de pointe, hors temps scolaire, le parking de l'école pourra servir pour les visiteurs de Lascaux 4.

Plus Montignac proposera de services et d'attractivité culturelle et touristique, plus elle pourra attirer d'entrepreneurs et de startups. Un point fort dans cette direction serait la

réhabilitation du couvent des Clarisses (2.500m² de toiture) et l'extension de la bibliothèque, ainsi qu'un projet global sur plusieurs bâtiments du centre ville : Hôpital St Jean, Prieuré avec la maison Duchêne, mais il y a bien des problèmes à régler, avant de positionner au meilleur endroit une médiathèque...

Laurent Mathieu entend lancer des appels à projets dans des revues nationales car il serait judicieux selon lui, une fois le Couvent des Clarisses rénové, de louer une partie du bâtiment à une entreprise innovante. Il insiste sur la nécessité d'intensifier la valorisation des savoir-faire locaux et du territoire, en partenariat avec l'Office du Tourisme. Autour du cinéma, l'embauche d'un médiateur permettrait de développer d'autres animations et de créer, par exemple, à travers un partenariat avec le cinéma du Buisson de Cadouin, un festival de films en plein air dans des lieux insolites choisis, se partageant la diffusion de films en sortie nationale.

Le public a pu soulever quelques questions ou réactions auxquelles le maire a clairement répondu, sauf peut-être pour la dernière question concernant l'annulation de la contribution que la mairie accordait à la radio locale Cristal Fm jusqu'en 2016, qui a laissé un certain sentiment de confusion. On peut retenir cependant la densité de cette soirée très informative et prospective. **S.D.**

- Photo 1 : le public présent à cette réunion ; photo 2 : le maire de Montignac Laurent Mathieu (*archives*)